EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Carole LAURENT, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Thierry ROGER, Michel LOZAHIC, Christine LEROY, Loïc LE CALVEZ.

Absents : Aurélie LE GONIDEC

Absents excusés :
Sonia DOLHEM donne procuration à Gilbert LE VAILLANT
Damien LEVEQUE donne procuration à Serge LE GOFF

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation du procès-verbal du 8 Juin 2023

Adopté à l'unanimité moins 3 voix (Michel LOZAHIC, Christine LEROY et Loïc LE CALVEZ), absent à ce conseil municipal.

2 – Informations de Monsieur le Maire

Travaux à l'école
Les travaux ont été effectués durant les mois de juillet et août : à la rentrée, les classes étaient fonctionnelles
Une satisfaction particulièrement soulignée par le corps enseignant.

Travaux à la salle polyvalente
On a rencontré quelques difficultés de fournitures de matériaux. Monsieur le Maire attend une réponse pour valider un planning définitif. A défaut de pouvoir terminer les travaux au 25 novembre, avant le marché de Noël, leur démarrage sera reporté au 22 janvier 2024.

Liaison douce Pontrieux- chemin de halage
Le projet présenté aux différentes administrations avait obtenu un accord sans réserve.
Par la suite, le groupe Timac Agro nous avait fait part de quelques points qui posaient questions mais sans blocage particulier.
En fait, Timac Agro est locataire des quais dont le concessionnaire est la SPL et la propriété du département.

Après rencontre et échanges avec ces structures je viens d'adresser le dossier au département pour qu'il nous fasse part de son point de vue et noud présente des propositions d'aménagement acceptables par les différentes parties

Circulation des QUADS
L'arrêté du 3 mars dernier, concernant l'interdiction de la circulation des quads sur les chemins a été retiré. Désormais, une commission d'élus et de membres de Racines et Patrimoine doivent formuler des propositions concrètes.

Atelier communal
En cas d'accord définitif avec la coopérative Le GOUESSANT, la commune occupera la partie fermée des hangars.

Association Terres et Barbotine
La municipalité a mis à disposition le premier étage de la salle des associations. Les pièces ont été remises en état et permettront à l'association d'accueillir par rotation, 35 à 40 participants. Nous mettons les locaux en location à un prix attractif, le but pour la municipalité étant de bénéficier d'une activité supplémentaire et qui devrait être profitable aux commerces de la commune.

Réhabilitation de la RD15
C'est en mai 2001, soit plus de 22 ans que le conseil départemental annonçait que les travaux étaient imminents avec des marquages devant être effectués avant la fin de cette même année.

Il a fallu attendre 2015 pour qu'on nous présente un projet évalué à 600 000 € et qui devait démarrer dans la foulée.
Puis, plusieurs années sans aucune nouvelle.
A la demande la commune, nouvelle rencontre, il y a 2ans, pour relancer le projet.
Face à l'inertie totale du département, la municipalité a pris toutes ses responsabilités en proposant un plan allégé pour effectuer des économies sur ce projet et affecter ces dernières à des travaux sur d'autres voiries à vocation départementale.
Depuis à nouveau aucune nouvelle.
Néanmoins, pour répondre à certaines interrogations, le maire a dû intervenir auprès du conseil départemental, propriétaire de la voirie et seul responsable du retard de la réfection de cette route attendu désormais depuis plus de 3 décennies.

Les expositions et les inaugurations sur la commune
Elles ont permis à la commune de bénéficier d'animations en continu durant tout l'été.
C'est au total 4 expositions qui ont été réalisées : Exposition de peinture réalisée par quelques enfants de l'école qui s'est avérée être d'une surprenante qualité artistique - Exposition du musée de Pont Aven - Exposition nature de la place du bourg - Exposition des chants de marins.
Le vernissage de ces 3 expositions a eu lieu le 13 juillet et a permis de bénéficier d'explications intéressantes.
Outre ces expositions : activité intense pour la préparation et le déroulement de la journée du 5 août marquée par :
-L'inauguration de l'œuvre d'art « le Petit Voyageur des Mondes » - La rencontre sur le Pont de Frynaudour entre les municipalités de Plourivo et Quemper -Guézennec pour marquer le centenaire de la mort de Gustave Eiffel à la demande de la famille Eiffel - L'inauguration de l'Astrolabe.
Une journée particulièrement riche, marquée par une participation très conséquente.

L'Œuvre d'art : le petit voyageur des mondes
Une initiative de la commune unanimement appréciée et une œuvre d'art qui fait aussitôt le tour de la presse parisienne.
Question sur l'orientation de l'œuvre :
Initialement prévue pour être perpendiculaire au lit de la rivière. Cependant, une œuvre d'art est d'abord faite pour être vue. Les personnes présentes à l'occasion de son installation, l'artiste et d'autres personnes qualifiées ont pu conforter cet emplacement.
Ensuite, selon des témoignages écrits nous avons eu la confirmation que l'œuvre est bien dirigée vers les iles Samoa lieu du naufrage de l'Astrolabe.

Commentaires sur le développement de l'art et des expositions.
Le maire souhaite que la commune pérennise ces expositions, qu'elle se donne pour objectif d'assurer un développement soutenu de l'art et la culture et que la commune devienne, moteur des communes rurales dans ces domaines.

Actions environnementales et culturelles
Concert de l'Harmonie de Guingamp, dans l'Eglise de la commune, le 19 Novembre à 15h30.
Le marché de Noël est prévu le premier week-end de Décembre.
Une opération culturelle autour du corbillard attelé avec en prévision, en parallèle, un concours auprès des écoles.
Opération de sensibilisation à l'environnement avec des actions sur le terrain, auprès des enfants de l'école.
Opération couleurs de Bretagne prévue avant la période d'été 2024.

Informations diverses :
Commentaire de Monsieur le Maire : la municipalité doit parfois répondre à des critiques qui sont parfaitement justifiées notre rôle c'est d'y remédier.N'en déplaisent aussi à certains, lorsqu'il y a des satisfactions voire des éloges il faut aussi savoir les apprécier.
Ainsi, tout au long de l'été, plusieurs observations gratifiantes nous ont été remontées.
Une commune remarquable au niveau de l'entretien et une mention particulière pour notre belle place du bourg, ouverte, riche en couleurs et qui se végétalise avec le temps.
Un étonnement de voir une commune de notre dimension se préoccuper de l'art et de la culture.

-TF1 SOS VILLAGE : TF1 souhaite venir faire un reportage sur la commune, suite à nos opérations réussies pour le restaurant et le salon de coiffure.

Questions diverses de l'opposition concernant :

-La Destination des véhicules retirés du garage LEPACHE* (Conseil du 23 Mars 2023)*. Que sont devenues ces voitures ?

Ces véhicules étaient propriété de l'EPFB. Dans cette affaire, le rôle du Maire s'est limité à demander à la gendarmerie de prendre toutes dispositions pour évacuer les véhicules de la voie publique. Les voitures ont ainsi été transportées sous la responsabilité de la gendarmerie sans qu'à aucun moment les élus n'aient eu connaissance de leur destination.

Devant la répétition des mises en doute et suspicion des faits par l'opposition, le maire prendra contact avec la gendarmerie. (A la date de ce compte-rendu, la gendarmerie a été avertie de ce climat de suspicion pesant sur la gendarmerie et sur la municipalité).

-Coût de la statue de GOAS VILLINIC

Michel LOZAHIC souhaite avoir les détails des sommes engagées pour la réalisation de l'œuvre et demande si l'engagement d'un coût ne dépassant pas 20 000 € sera bien respecté ?

Le Maire lui répond Devis 54 150 €

Dalle Muret : 4 834,41 € soit un total de 58 984 €

Après subventions, le reste à charge de la commune est de 11797 €. De ce montant il conviendra de séduire les dons des entreprises. Ainsi, le reste à charge sera largement inférieur à 20 000€, respectant les engagements du maire.

- *Antenne TNT de Kérémac'h* : il y aurait un projet de déplacement de cet équipement ?

Le maire répond à Michel LOZAHIC que le permis de construire a été obtenu depuis plusieurs années.
Le maire s'interroge fondamentalement sur l'objet de cette question qui en aucun cas n'est en lien avec la vie communale, mais n'obtient aucun éclaircissement.
Le maire soupçonne une curiosité malsaine.

Avancement du PLUi

Le maire rappelle que tout est expliqué dans le flash info de cet été.

Accès au détail des comptes de la commune. Quelle position suite au courrier CADA en date du 11 mai 2023.

Monsieur le Maire a rencontré une juriste en charge des collectivités qui lui annonce. « C'est la première fois en plus de 30 années d'exercice de la fonction que cette question est posée pour une commune »

Ce jour, nous remettons en main propre à Michel LOZAHIC, le grand livre original de la commune, à charge de restitution dans le délai de 1 mois.

3 – **Recensement de la population 2024 : Nomination du coordinateur communal**

- Claudine LE BRICON : Coordinateur administratif
- Jean-Paul LE CALVEZ : Coordinateur municipal

Il faudra ensuite recruter 3 agents recenseurs.
Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 Février 2024.
Ok pour tout le conseil

4 – **Tarif cantine et garderie**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention triennale passée avec l'Etat au titre de la cantine à 1,00 €, les tarifs de la cantine municipale sont figés.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs cantine basés selon le quotient familial.

- **0,80 €** pour un quotient familial < 592 €
- **1,00 €** pour un quotient familial compris entre 593 et 1 000 €
- **2,96 €** pour un quotient familial > 1 001 €
-

Il propose une augmentation des tarifs Garderie :

- ½ heure garderie : 0,68 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,32 €

Pour les familles de 3 enfants et plus
- ½ heure garderie : 0,62 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,20 €

Le prix d'un repas adulte : 5,50 €.

5- Commission ouverture des plis

La commission d'ouverture des plis est modifiée ainsi : Serge LE GOFF, Alain BOIN et Michel LOZAHIC sont membres titulaires.
Jean-Marc LE SAINT, Annie LE GOFF et Loïc LE CALVEZ sont membres suppléants.
Il est rappelé qu'en cas d'absence d'un titulaire, c'est le premier suppléant qui le remplace.

6- **Assurances statutaires de groupe 2024 2025**

Adoptée à l'unanimité.

7 –**Investissements**

Acquisition d'un désherbeur thermique (Gaz, eau et air) pour 2 850,00 € HT.

Inscriptions sur la façade de la salle polyvalente, pour un montant de 3 775,00 € HT.

Interphone vidéo pour l'école pour un coût de 2 173,00 € HT.

Le 7 juillet, a eu lieu, une démonstration d'un jeu collectif appelé, RAQ BALL. Les enfants ont apprécié, Monsieur le Maire propose d'en faire l'acquisition au prix de 7 500,00 € HT.

L'entreprise MOTREFF présente un avenant de 723,00 € HT pour des travaux supplémentaires à l'école.
Validation à l'unanimité.

8 – Voirie communale à usage intensif

Les 2 voies conduisant à la Zone d'activité portuaire sont dégradées.
Il s'agit de voies d'intérêt communautaire. La demande est faite auprès de Vincent LE MEAUX : pour l'instant l'agglomération refuse la prise en charge de la restauration.
Ok, adoption à l'unanimité

9 – Lotissement communal

Monsieur le Maire propose pour nom du lotissement : « Résidence Armand CALVEZ » avec également le nom en Breton. C'est une proposition initiale qui émane du vendeur du terrain.
Validé à l'unanimité

10 –Déclaration d'utilité publique : acquisition d'une parcelle de terre pour accès au futur lotissement

Le maire propose le huis clos. Proposition acceptée par l'assemblée.
Le maire reprend l'ensemble du dossier et de la procédure tout en détaillant précisément les caractéristiques d'accès des 3 hypothèses.
Accès par la rue du château d'eau - Accès par la rue du stade – Accès par la rue de l'Eglise.

Le maire présente les avantages et limites de chaque accès et après échanges et débats, le maire soumet à l'assemblée la proposition de constituer l'accès au lotissement par la rue de l'église et demande la mise en œuvre d'une enquête unique d'utilité publique.

Résultat du vote pour l'accès par la rue de l'église :
Abstention de Loïc LE CALVEZ
2 Oppositions Michel LOZAHIC et Christine LEROY
11 votes pour.

<u>Dernières informations :</u>

- ✓ *L'éclairage public sera suspendu par ENEDIS et mis en ECOWATT si la tension est trop importante*

Validé à l'unanimité

- ✓ *Motion de soutien aux EHPAD*

Validé à l'unanimité

Fin de séance : 20h45